POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'association nationale [illegible]gne

n° 250

juin 2014 - 5,50 €

Fonds européens

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES RÉGIONS

◀ La montagne à portée de clic avec ConnecTourisme

◀ La Fête de la montagne dans tous les massifs

◀ Entretien avec deux anciens présidents: Henri Nayrou et Vincent Descœur

NUMÉRO
250
JUIN 2014

À LA UNE : Les nouvelles responsabilités des Régions dans la gestion de la plupart des programmes européens les installent en pole position pour orienter, mettre en place et assurer le suivi des politiques publiques. Ce rôle de coordinateur, d'impulsion et de lien doit permettre de mieux identifier les montagnes françaises comme des territoires du futur.

Illustration : Dom

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale 2013

LA MONTAGNE AU SERVICE D'UN « MIEUX » EUROPÉEN

« Il ne faudrait pas que la fin de la campagne pour les élections européennes soit synonyme d'une interruption des échanges de vues sur l'Europe. Quelle que soit la diversité des opinions que l'on peut avoir sur le sujet, il me semble important que l'Europe fasse l'objet d'un débat prenant en compte les attentes de nos concitoyens.

Le défi qui doit être impérativement relevé c'est de parvenir à un « mieux » européen, faisant consensus entre citoyens, forces socio-économiques, élus et gouvernants de l'Union. Au titre de ce « mieux » européen, la reconnaissance de la spécificité des territoires de montagne au sein de l'Europe est une étape significative.

Plus de reconnaissance de la montagne en Europe, c'est depuis de longues années le combat des élus de la montagne, et nous entendons bien le poursuivre au profit de nouvelles avancées, en nous mobilisant au niveau des instances européennes et au niveau des Régions, nouvelles autorités de gestion des fonds structurels, pour démontrer que la montagne et ses massifs figurent parmi les acteurs les plus pertinents des politiques européennes. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les Régions, relais de l'Europe

- Repères
- Les Régions, gestionnaires locales de mesures européennes
- Une nouveauté toute relative
- Questions à Jean-Jack Queyranne
- D'importantes responsabilités
- Références juridiques
- Tribune à Martin Malvy
- La nouvelle répartition des rôles

3 ACTUALITÉ

Rythmes scolaires : un décret autorise des expérimentations encadrées
Des pistes de modernisation pour l'urbanisme de montagne
La proposition sur les moniteurs de ski définitivement adoptée
Les états généraux de l'eau en montagne reviennent à Megève
Comment Chamonix s'est réinventé

4 L'ENTRETIEN AVEC DEUX ANCIENS PRÉSIDENTS

Henri Nayrou et Vincent Descœur

6 AGRICULTURE

Le projet de loi d'avenir voté en première lecture au Sénat
Unanimes contre le loup

ENVIRONNEMENT

L'irrigation gravitaire pose question

11 SERVICES PUBLICS

Une délégation d'élus et de médecins de montagne reçue par la ministre

TOURISME

ConnecTourisme met la montagne à portée de clic grâce au satellite

12 ÉVÉNEMENT

Fin juin, la montagne à la fête

14 ÉCHOS DU PARLEMENT

15 VIE DE L'ANEM

Audience : L'ANEM reçue par Laurent Fabius
Pierre Jarlier à la tête du CEREMA
L'élue du mois : Marie-Claire Cartagena

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : juin 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Rythmes scolaires : un décret autorise des expérimentations encadrées

Le décret portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié au *Journal officiel* du 8 mai dernier. Le texte laisse une marge de manœuvre permettant les expérimentations.

Selon le texte du décret, le recteur d'académie peut autoriser, à titre expérimental, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant à certaines dispositions du code de l'éducation. Ces ajustements, prévus pour une durée de trois ans, doivent être proposés conjointement par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et par un ou plusieurs conseils d'école.

L'expérimentation ne peut conduire à une organisation des enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine (comprenant au moins cinq matinées), ni sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée.

L'année scolaire pourra être allongée, dans le cas où la durée hebdomadaire de classe serait de moins de vingt-quatre heures. Le décret prévoit également, six mois avant leur terme, l'évaluation des expérimentations conduites, .

Par ailleurs, le ministre de l'Education nationale a annoncé, lors d'une communication en Conseil des ministres, la reconduction du fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20140508&numTexte=9&pageDebut=07802&pageFin=07802

Des pistes de modernisation pour l'urbanisme de montagne

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a rendu publiques, le 29 avril, les conclusions de son rapport sur l'application des dispositions d'urbanisme de la loi Montagne du 9 janvier 1985.

Les constats de cet audit sont globalement convergents avec les analyses de l'ANEM sur le sujet (l'Association avait été auditionnée le 30 avril 2013). Par conséquent, la plupart des seize recommandations formulées par les rapporteurs pourraient être appuyées par l'Association, notamment lorsqu'elles ont pour objectif de rendre la spécificité montagne en droit de l'urbanisme plus homogène et plus visible, tout en tenant compte des réalités locales, telles que consigner la doctrine et la jurisprudence, développer la formation, diffuser une instruction…

Le rapport a aussi le mérite de mettre en évidence le flou du zonage montagne au regard du droit de l'urbanisme et peut être invoqué pour engager une réflexion sur le sujet, auquel le Conseil national de la montagne (CNM) pourrait apporter son expertise.

S'agissant des unités touristiques nouvelles (UTN), il souligne surtout la situation actuelle qui a besoin de précision, notamment pour leur autorisation par anticipation en raison de leur inscription dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT), et d'une meilleure intégration aux autres procédures existantes.

Enfin, sur la question de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs, tout en soulignant l'importance de l'enjeu, le rapport ne semble apporter aucune solution immédiate et renvoie à une mise à l'étude de la question.

LA PROPOSITION DE LOI SUR LES MONITEURS DE SKI DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE

Après l'adoption du texte présenté par Frédérique Massat, présidente de l'ANEM, à l'Assemblée nationale en janvier, le Sénat a adopté le texte le 14 mai (voir *PLM* n° 246 de février 2014).

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU EN MONTAGNE REVIENNENT À MEGÈVE

Megève accueillera à nouveau du 8 au 10 octobre les Etats généraux de l'eau en montagne. Cette manifestation, quatrième édition depuis 2002, s'adresse à l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau. Elle est organisée par Asters, conservatoire départemental d'espaces naturels de Haute-Savoie, avec le concours de la fondation de dotation Montagne vivante.

Elus, gestionnaires et scientifiques, de niveaux local, national et international viendront partager leurs connaissances, débattre et promouvoir des solutions concrètes pour la gestion de l'eau en montagne, laboratoire de l'adaptation aux changements globaux.

Générant des réflexions et des débats sur les questions de gouvernance liées à l'eau, les participants représentent un réseau de coordination permanent « eau en montagne » (notamment avec la création en 2010 de l'Observatoire de l'eau en montagne), apte à faire entendre les montagnards, et consolider « l'hydrosolidarité » entre les populations de montagne et les grands bassins de population.

Contact : Aude Soureillat (coordinatrice). Tél. : 04 50 66 91 95
e-mail : aude.soureillat@asters.asso.fr

KUSHNIR OF AVRAHAM/FOTOLIA.COM

Les Etats généraux de l'eau, qui vont se tenir en octobre à Megève, auront pour objectif de résoudre les conflits d'usage en montagne.

COMMENT CHAMONIX S'EST RÉINVENTÉ

Après *L'Aiguille du Midi et l'invention des téléphériques,* en 2004, devenu ouvrage de référence, et *Le Mont-Blanc Express - L'invention du tourisme alpin*, paru en 2008, le dernier ouvrage de Pierre-Louis Roy et Corinne Tourrasse relate les métamorphoses de la vallée de Chamonix durant les Trente Glorieuses. A l'appui d'une sélection de 900 photos noir et blanc parmi les 10 000 clichés de Philippe Gaussot, journaliste-chroniqueur local de cette époque au *Dauphiné libéré*, et d'une maquette particulièrement graphique, ce voyage dans le temps nous montre comment, à compter de la Libération, Chamonix se réinvente « capitale mondiale de l'alpinisme et du ski » en combinant performances sportives de haut niveau et développement d'équipements ambitieux, tels que barrages et remontées mécaniques, sans oublier le tunnel du Mont-Blanc.

Cette somme de travail de recherche documentaire, d'écriture et de mise en page consigne de façon exemplaire une époque charnière dans l'histoire de nos montagnes.

Chamonix libéré - L'envol et la vie d'une vallée entre 1944 et 1959, sous le regard du journaliste-photographe Philippe Gaussot, Pierre-Louis Roy et Corinne Tourrasse, 360 p., éd. Atelier Esope, 55 €.

Un voyage dans le temps à travers 900 photos dans un superbe ouvrage.

Henri Nayrou et Vincent Descœur

«Gardez la flamme ! Gardez l'esprit !»

Pour son trentième anniversaire, l'ANEM revisite son histoire. Pour ses anciens présidents, sans son action, la montagne aurait souvent été laissée-pour-compte, mais ils soulignent que rien n'est définitivement acquis. Et tous exhortent leurs successeurs à ne négliger aucun dossier et à se montrer offensifs. Dans ce numéro de *PLM*, Henri Nayrou et Vincent Descœur témoignent à leur tour.

PLM : Comment jugez-vous l'action de l'ANEM depuis trente ans ?

Henri Nayrou : Elle a été déterminante, d'abord grâce au vote de la loi Montagne de janvier 1985. Trente ans après, il vaut mieux ne pas penser à ce que nos massifs seraient devenus si les fondateurs de l'Association n'avaient pas réussi à convaincre Gaston Defferre, alors ministre de l'Aménagement du territoire, et le Parlement, d'accepter que soit inscrite dans le marbre une loi attribuant des dispositions spécifiques sur des territoires de la République.

Mais il y a eu aussi le service après-vente, et là encore, c'est à l'ANEM et à ses parlementaires que les montagnards le doivent. J'aime bien ce proverbe montagnard qui dit qu'il ne faut jamais oublier d'où l'on vient.

Vincent Descœur : L'ANEM fait que la montagne existe. Grâce à elle, ses territoires ont gagné en représentativité et en respectabilité. Tout en rappelant, à la veille de la réorganisation territoriale, que cela est encore très fragile. Il reste que l'ANEM est très utile aux collectivités de montagne et, en particulier aux communes. Elle a une vraie réactivité, une vraie expertise juridique, qualités précieuses pour les parlementaires de la montagne lors de l'examen des textes à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

PLM : L'adhésion des communes de montagne à l'ANEM est un peu problématique depuis quelques années. Comment expliquer cette difficulté et surtout comment y remédier ?

H.N. : C'est un problème général que nous avions déjà perçu après les municipales de 2008. D'abord, il y a prolifération d'associations de collectivités et d'élus, et je regrette ainsi que l'on oublie que c'est l'union qui fait la force. Nous vivons aussi une époque où les gens perdent la mémoire des acquis, et la mémoire tout court.

Et puis, certains élus ne connaissent pas les actions de l'ANEM. Pour conserver sa force, c'est-à-dire sa crédibilité face au pouvoir, quel qu'il soit, il y a deux leviers : une communication adaptée aux enjeux et le porte-à-porte. Avec Martial Saddier et Vincent Descœur, nous avons œuvré dans ce sens au sein de l'Association et fait le tour des six massifs. Pour moi, ce fut un bonheur.

V.D. : Il faut toujours davantage faire savoir et faire valoir ce que l'ANEM apporte. Il est très important qu'au niveau départemental les élus rappellent sans cesse tout ce que la montagne doit à l'Association. C'est d'autant plus impératif que nous venons d'assister à un fort renouvellement sur le plan municipal.

Il faut non seulement informer tous les nouveaux élus mais les convaincre qu'à l'heure des restrictions budgétaires l'ANEM est peut-être encore plus indispensable aujourd'hui qu'hier.

PLM : Selon vous, quels sont les grands enjeux de demain pour la montagne ?

H.N. : J'en vois quatre. Le premier dépend

Henri Nayrou :
« Pour assurer l'avenir de leur territoire, les élus doivent organiser leur structuration intercommunale avant que d'autres ne décident pour eux. »

Henri Nayrou

Vincent Descœur

ANEM

Henri Nayrou a été président de l'ANEM de 2008 à 2010, député de l'Ariège de 1997 à 2012, maire de La Bastide-de-Sérou de 1989 à 2001, et vice-président du conseil général de l'Ariège de 1985 à 2004.
Vincent Descœur a été président de l'ANEM de 2010 à 2012, député du Cantal de 2007 à 2012, et maire de Montsalvy. Il est président du conseil général du département depuis 2001.

Henri Nayrou

LE BLOC MONTAGNARD

Henri Nayrou est né à Suc-et-Sentenac, en Ariège, « à la triple frontière, dit-il, de la France, de l'Espagne et de l'Andorre », et il y a passé onze ans de sa vie. Il en parlait le patois et ne l'a pas perdu. Henri Nayrou ne vit plus en montagne aujourd'hui mais il lui reste fondamentalement attaché. Il se dit particulièrement heureux d'avoir vu qu'au fil des années les élus ont fait bloc derrière le parti de la Montagne, bataillant souvent de jour et surtout de nuit pour faire respecter la loi de 1985 en la faisant évoluer.
« Dans ce combat législatif permanent, ils se font fait respecter et même craindre des gouvernements de gauche comme de droite ; témoin le nombre de ministres présents, chaque année, au congrès de l'ANEM », se réjouit Henri Nayrou.

DE LA BIBLE DU RUGBY À LA POLITIQUE

Henri Nayrou a été un grand journaliste, rédacteur en chef de *Midi olympique*, la bible du rugby.
« Le transfert dans une carrière politique s'est opéré par amour de mon père, explique-t-il. A 14 ans, je voulais être journaliste de rugby et couvrir une tournée de l'équipe de France. En 1978, je cherchais un peu ma voie. J'avais l'impression de passer mon temps à critiquer les autres sans jamais créer. Mon père avait été sénateur et faisait partie de l'Association d'économie montagnarde, qui préfigurait un peu l'ANEM. Il était maire de La Bastide-de-Ceyrou. A sa mort, en février 1983, je suis entré en politique. »

Vincent Descœur

UN PAYS QUI SE MÉRITE

Professeur agrégé de biologie, Vincent Descœur est entré en politique en devenant conseiller général du canton, puis maire de Montsalvy en 1989, village médiéval du Cantal de 900 habitants qui surplombe la vallée du Lot, dont le point culminant est à 834 m d'altitude. Raisons suffisantes pour que Vincent Descœur n'ait jamais ménagé ses efforts en faveur de la montagne. Depuis un quart de siècle, il consacre l'essentiel de son temps à l'amélioration de la vie sur les hauteurs « parce que, affirme-t-il, la montagne est davantage qu'un espace géographique. A la montagne, sont attachées des valeurs que l'on retrouve dans ce qui fait l'originalité de l'ANEM. C'est un pays où rien n'est acquis. C'est un pays qui se mérite ».

SES VICTOIRES POUR L'ANEM

« Je garde en mémoire l'aboutissement d'une croisade que nous avions menée lorsqu'il s'est agi de basculer vers le numérique, vers la télévision numérique terrestre (TNT).
Nous avions pu faire reconnaître la situation particulière des téléspectateurs de montagne. Tous ceux qui n'étaient pas à l'ombre d'un pylône réceptionnant le numérique ont pu bénéficier d'un accompagnement par satellite. A l'occasion de l'examen d'une loi de finances, nous avons su aussi repousser un projet de suppression des avantages liés aux zones de revitalisation. Avec Chantal Robin-Rodrigo, ex-secrétaire générale de l'Association, nous avons également pu obtenir une circulaire qui prenait en compte l'organisation spécifique de l'école en montagne. Nous y avions introduit la notion de temps de transport et plus uniquement celle de la distance. »

des élus montagnards. Pour assurer l'avenir de leur territoire, c'est à eux d'organiser leur structuration intercommunale avant que d'autres ne décident à leur place. Les deuxième et troisième enjeux concernent la solidarité nationale pour nos territoires, avec d'abord le maintien des services publics – parce que nous ne sommes pas des sous-citoyens –, puis ensuite, et surtout, le désenclavement numérique. Avec le très haut débit, nous pourrons vivre en montagne sans être isolés. Quant au quatrième enjeu, il s'agira à mon avis de prouver, y compris médicalement, que la montagne est un lieu de bien-être et pas seulement entre Noël et le jour de l'An, ou entre le 14 juillet et le 15 août.

V.D. : L'enjeu le plus important me paraît être celui de la nouvelle organisation territoriale qui envisage l'effacement des départements, lesquels jouent un rôle particulier en montagne où ils assurent une solidarité territoriale. Leur disparition est une menace pour les collectivités de montagne, mais surtout pour la réalisation de projets structurants.

La perspective de Régions élargies, qui aura immanquablement pour conséquence l'éloignement des centres de décision, n'est pas rassurante. Cela d'autant plus que les communautés de communes n'auront pas, en montagne, une taille suffisante pour remplacer les départements. Je crains que cette réorganisation territoriale ne soit pas conforme à ce que peuvent attendre les porteurs de projet en montagne, qu'ils soient publics ou privés. Ils ont besoin d'une collectivité de proximité qui leur attache une attention particulière.

Enfin, il faut veiller à conforter l'attractivité de la montagne, qui doit regagner davantage de population, et il faut pour cela relever le défi du très haut débit.

PLM : Que demandez-vous aux futurs dirigeants de l'ANEM ?

H.N. : D'être fidèles à l'esprit initial de l'ANEM et de surmonter les clivages au Parlement comme ont su le faire nos pionniers. Ce bloc, je l'ai vu se fissurer quelque peu après 2007, et ce ne fut pas mon meilleur souvenir de président de l'Association. A nos successeurs, je demande aussi de se mettre en mode offensif plus qu'en défensif.

Je sais, ce n'est pas facile avec nos mauvais réflexes de montagnards mais nos territoires ont tant à y gagner, et c'est la société tout entière qui a besoin de nos montagnes, comme terrain de jeu et de vacances, mais aussi comme château d'eau, réservoir de biodiversité et, surtout, lieu sacré de santé et d'équilibre.

Vincent Descœur :
« La perspective de Régions élargies, qui aura immanquablement pour conséquence l'éloignement des centres de décision, n'est pas rassurante. »

V.D. : Je me garderai bien de leur prodiguer des conseils parce que la situation dans laquelle ils vont évoluer sera sûrement encore plus compliquée que celle que l'on a connue. La première priorité est cependant d'assurer la pérennité de notre association en veillant à son pluralisme et à sa présidence bicéphale qui ont toujours fait sa force. J'attends aussi de nos futurs dirigeants du courage politique pour continuer à faire entendre la voix de la montagne et je leur fais confiance. Gardez la flamme ! Gardez l'esprit !

AGRICULTURE

Le projet de loi d'avenir voté en première lecture au Sénat

Le Sénat a adopté le 15 avril, en première lecture, le texte du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. S'agissant de la montagne, il a évolué, notamment sur le loup et le pastoralisme.

Si aucun des 841 amendements qui ont alimenté les quarante et une heures de débat sénatorial n'a porté atteinte aux avancées concernant l'agriculture et la forêt de montagne d'ores et déjà votées par les députés *(voir PLM N° 246)*, trois d'entre eux sont à mentionner.

Tout d'abord, sur proposition du sénateur de la Haute-Savoie, Jean-Paul Amoudry, la mention du pastoralisme en tant qu'outil de lutte contre l'enfrichement des terres d'altitude a été ajoutée dans l'article cadrant les objectifs de la politique agricole en territoire de montagne.

Ensuite, à l'issue d'un débat au cours duquel les sénateurs ont rappelé avec force la volonté des élus de voir renégocier le statut de protection du loup, un article additionnel (article 18 bis nouveau) a introduit deux modifications en matière d'autorisation de tir.

La première de ses dispositions complète l'article L.427-6 du code de l'environnement relatif à l'organisation des chasses et battues contre les nuisibles, pour permettre la délivrance, par le préfet, d'une autorisation de tir de prélèvement, valable six mois, au profit de tout éleveur ayant subi une attaque contre son troupeau. La seconde nouveauté crée des zones de protection renforcée pour lesquelles des plafonds de retrait, distincts du nombre d'enlèvements autorisés par le plan national loup, sont fixés annuellement par un arrêté préfectoral.

Ces amendements ont été adoptés contre l'avis du gouvernement. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a en effet rappelé qu'ils étaient incompatibles avec le droit en vigueur « faute d'avoir eu le temps de renégocier la convention de Berne et la directive Habitats », mais il s'est déclaré ouvert à la demande en annonçant qu'il prendrait contact avec son homologue italien pour élever ce débat au niveau communautaire.

F/ 2.8 BY ARC/FOTOLIA.COM

UNANIMES CONTRE LE LOUP

A l'occasion du groupe national Loup qui s'est tenu à Lyon le 7 mai, les grandes organisations agricoles – la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le Syndicat des Jeunes Agriculteurs, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Fédération nationale des éleveurs ovins et l'ANEM ont rendu public un communiqué pour rappeler énergiquement que prédateurs et pastoralisme sont foncièrement incompatibles, et que « l'Europe a plus besoin de ses éleveurs que du loup ».

Souhaitant alerter sur le projet de « Manifesto » de la Commission européenne, qui vise à installer au niveau européen une concertation en faveur d'une coexistence paisible entre grands carnivores et troupeaux, les signataires du communiqué demandent que le statut de protection du loup soit révisé, tant dans la directive Habitats que dans la convention de Berne, et déclarent leur intention de rencontrer au plus vite le commissaire européen en charge de l'environnement à ce sujet.

Consultez le texte intégral du communiqué sur www.anem.org

ENVIRONNEMENT

L'irrigation gravitaire pose question

Le député des Hautes-Alpes, Joël Giraud, a posé, lors de la séance du 6 mai, une question orale sans débat à la ministre de l'Ecologie sur les besoins spécifiques de la gestion de l'eau en montagne au regard des activités agricoles, non seulement pour l'entretien des canaux d'irrigation, mais aussi dans l'utilisation des débits réservés en concurrence avec d'autres usages.

DR

Les kilomètres de canaux pour acheminer l'eau depuis la haute montagne jusqu'aux cultures génèrent des coûts d'entretien non négligeables.

Pour ce qui concerne l'avenir très incertain des canaux d'irrigation, le député demandait notamment où en était l'idée émise par le ministre de l'Agriculture en juin dernier d'une exonération éventuelle de la redevance pour les volumes transitant par ces canaux.

Dans la réponse qu'il a apportée au nom de la ministre (en déplacement à l'étranger), le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a rappelé que ce type d'exonération est contraire au principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt, mais qu'il existe déjà des réductions fiscales importantes s'agissant de l'irrigation gravitaire, grâce à une assiette de redevance forfaitaire nettement inférieure aux volumes réellement prélevés. Par ailleurs, il a évoqué le « concours financier important apporté aux agriculteurs irrigants de montagne » par les agences de l'eau.

Quant à l'utilisation des débits réservés, la réponse ministérielle rappelle que depuis le 1er janvier le débit minimal des cours d'eau peut être abaissé au vingtième de leur module (1), au lieu du dixième, quand celui-ci est supérieur à 80 mètres cubes par seconde, ou en présence de certains ouvrages de production hydroélectrique de pointe, limitativement répertoriés par décret.

S'agissant de la Durance et du Büech, rivières des Hautes-Alpes, situations évoquées par Joël Giraud dans le texte de sa question, cela signifie que la première peut en bénéficier mais pas la seconde. Toutefois, il est possible de faire varier le débit minimal au cours de l'année, dès lors qu'il reste en moyenne au moins égal au dixième du module, et que sa valeur minimale mensuelle ne descend jamais au-dessous du vingtième du module. Le ministre a confirmé que cette piste était à l'étude et qu'il en sera rendu compte ultérieurement.

(1) Synthèse des débits moyens annuels d'un cours d'eau sur une période de référence (au moins 30 ans de mesures consécutives).

Les Régions, relais de l'Europe

La réglementation de la politique régionale des fonds structurels européens vient d'être renouvelée pour la période 2014-2020. Cela va entraîner, en France, des conséquences très importantes pour les Régions puisque, pour la première fois, elles ont été désignées autorités de gestion des programmes communautaires. Si certaines se sont montrées réticentes, redoutant à la fois la pesanteur du contrôle communautaire et le risque de désengagement des cofinancements d'origine nationale, les Régions sont aujourd'hui particulièrement déterminées à endosser ce rôle de gestionnaire afin de bénéficier d'une meilleure réactivité dans le financement des programmes opérationnels et d'une consommation optimisée des crédits. En effet, tout crédit non consommé en temps voulu retourne au pot communautaire. *PLM* présente dans ce dossier les éléments constitutifs de leur montée en puissance.

REPÈRES

272 autorités de gestion potentielles

Selon une nomenclature établie par la Commission européenne, les 27 Régions françaises correspondent à des unités territoriales statistiques de niveau 2 (NUTS 2), c'est-à-dire des territoires qui regroupent une population s'élevant entre 800 000 et 3 millions d'habitants. Au niveau communautaire, les 28 Etats membres de l'Union totalisent 272 Régions NUTS 2, qui sont potentiellement autant d'autorités de gestion pour les fonds structurels.

La déclaration commune Etat-Régions du 12 septembre 2012

Signée au Palais de l'Elysée, elle concrétise l'engagement du président de la République à confier la gestion des fonds européens aux Régions. Une circulaire (5 650/SG) du Premier ministre, du 19 avril 2013, précise les modalités de cette délégation.

Un enjeu de plusieurs milliards d'euros

Bien qu'en retrait d'environ 10 % par rapport à la période de programmation 2007-2013 où ils représentaient 353 milliards d'euros, les crédits alloués par les perspectives financières aux quatre fonds structurels (1) pour l'ensemble de l'Union européenne représentent quelque 322 milliards d'euros. Alors que des pays comme la Grèce, l'Espagne ou l'Allemagne voient leur enveloppe baisser, celle de la France se maintient avec 14,3 milliards d'euros (au lieu de 14,6 pour 2007-2013), notamment grâce à la somme de 3,9 milliards directement fléchée vers les « Régions en transition » (celles dont le PIB se situe entre 75 et 90 % de la moyenne communautaire). Celles-ci sont au nombre de dix, parmi lesquelles quatre Régions de montagne : Auvergne, Limousin, Lorraine, Franche-Comté.

(1) fonds européen de développement économique régional (FEDER), fonds européen agricole de développement rural (FEADER), fonds social européen (FSE), et fonds européen des activités maritimes et de la pêche (FEAMP).

Les Régions, gestionnaires locales de mesures européennes

Les mesures que les Régions seront amenées à gérer au titre des fonds structurels relèvent de deux domaines distincts : tout d'abord dans le champ agricole pour les mesures de développement rural, et ensuite en matière de développement local.

En matière agricole, les mesures de développement rural sont financées par le fonds européen agricole de développement rural (FEADER), avec un cofinancement des Etats membres. Elles sont nombreuses et portent principalement sur :

- la restructuration des exploitations via l'aide à l'installation et à la transmission des exploitations ;
- l'aide directe au revenu (indemnité compensatoire de handicap naturel) aux exploitants des zones agricoles défavorisées, principalement les zones de montagne ;
- les mesures agroenvironnementales rémunérant de bonnes pratiques. L'éventail étant très large, un choix parmi ces mesures est nécessaire pour assurer une ligne directrice cohérente. Cette sélection s'opère à deux niveaux : au niveau national, chaque Etat membre détermine quelles mesures relèvent de la solidarité nationale et doivent être appliquées uniformément d'une Région à l'autre, c'est notamment le cas de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et des aides à l'installation ou au départ, avec la possibilité accordée aux Régions d'opérer une sélection locale dans les mesures non retenues au niveau national, avec la capacité pour les Régions d'intervenir librement sur leur financement selon leurs propres priorités… Et surtout selon leurs moyens.

Les fonds à gérer se répartissent entre les deux grands secteurs que sont le développement rural et local.

En matière de développement local, des programmes régionaux sont financés par les autres fonds structurels, selon leur spécialisation : le fonds européen de développement économique régional (FEDER), de manière générale, qui contribue au financement d'équipements d'intérêt général ou à des projets d'entreprise ayant une incidence notable sur l'économie locale, et le fonds social européen (FSE) qui soutient des actions sociales et/ou de formation en faveur de l'accès à l'emploi (notamment pour les femmes et les jeunes, ou une population en difficulté). En Régions, les projets subventionnés s'inscrivent dans le cadre de programmes opérationnels (PO), traduisant une stratégie associant l'ensemble des acteurs de terrain potentiellement financeurs, au premier rang desquels les Régions, et très souvent les départements. Ces cadres sont la plupart du temps régionaux, mais il existe aussi des programmes opérationnels interrégionaux, notamment au niveau des massifs, ou internationaux, de part et d'autre de frontières.

Pour la période 2014-2020, conformément à la réglementation communautaire, la France a fait le choix de permettre aux Régions d'être autorités de gestion des fonds structurels, c'est-à-dire destinataires directes des fonds européens et de décider de leur attribution dans les limites du cadre opérationnel arrêté. Cette possibilité est également offerte aux comités de massif, dès lors qu'ils sont organisés en un groupement d'intérêt public (GIP), comme c'est le cas du Massif central. Dans un cadre interrégional ou transfrontalier, cette délégation peut également incomber à l'une des Régions participantes. Ce dispositif européen porte aussi sur la contractualisation entre l'Etat et les Régions, les projets ainsi contractualisés coïncidant plus ou moins avec les cadres opérationnels régionaux européens.

Pour préserver sa dimension de mesure de solidarité nationale, l'ICHN continue à être gérée par l'Etat.

Le rôle nouveau attribué aux Régions doit permettre une meilleure fluidité des financements. Ainsi, il n'y a plus besoin d'attendre que les fonds venus de Bruxelles soient débloqués par la DATAR, devenue Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

DR

UNE NOUVEAUTÉ TOUTE RELATIVE

Si la délégation de la gestion des fonds structurels aux Régions pour la période de programmation 2014-2020 est une nouveauté importante pour la France, cette possibilité existait déjà dans les règlements européens de la précédente génération de programmes (2007-2013).

Plusieurs Etats membres pratiquent déjà cette option. C'est le cas d'une dizaine d'entre eux, notamment ceux dotés d'une forte culture fédérale, tels que la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche ou l'Italie, ou décentralisatrice, comme l'Irlande, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas.

A noter que parmi les Etats membres les plus récents de l'Union, la Pologne et la République tchèque ont d'emblée opté pour cette possibilité, tandis qu'un pays à forte identité régionalisée, comme l'Espagne, maintient une gestion des fonds centralisée au niveau national.

QUESTIONS À JEAN-JACK QUEYRANNE, *président du conseil régional de Rhône-Alpes*

« Plus que jamais les Régions vont devoir jouer leur rôle d'ensemblier et de coordinateur »

DR

Le président du conseil régional de Rhône-Alpes revient sur l'effet d'entraînement que devrait susciter l'endossement par les conseils régionaux de la compétence d'autorité de gestion des fonds structurels européens.

PLM : Quelle place tient la montagne en Rhône-Alpes ?

Jean-Jack Queyranne : Les trois massifs que compte la Région Rhône-Alpes, les Alpes, le Jura et le Massif central, couvrent 70 % de son territoire. La montagne fait donc partie intégrante de l'identité de notre Région. Nous y sommes profondément attachés mais nous savons aussi qu'il est nécessaire de repenser dès aujourd'hui le développement de ses territoires. Nous nous y employons, avec Claude Comet, conseillère régionale déléguée au tourisme et à la montagne, bien sûr, mais aussi avec l'ensemble des élus de l'exécutif régional, parce que cette ambition doit nécessairement se retrouver dans l'ensemble de nos politiques.

PLM : Quelle stratégie entend développer la Région à l'égard de ses trois massifs ?

J.-J. Q. : Les territoires de montagne sont fragiles, mais ils disposent surtout de nombreux atouts et d'une capacité à s'affirmer comme des territoires de projets, où s'expérimentent d'autres modes de développement. Les politiques de massif, adossées à la loi Montagne de 1985, ont été les premières à proposer des outils de développement différencié. Cette différenciation ne doit pas rimer avec marginalisation mais avec innovation.

En initiant la démarche Montagne 2040, la Région Rhône-Alpes a souhaité placer l'avenir des territoires de montagne au cœur des débats, en relevant ces défis.

PLM : Que va changer l'exercice de l'autorité de gestion par la Région ?

J.-J. Q. : En devenant autorité de gestion de la plupart des programmes européens – le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) –, en lien avec leur fonction de chefs de file de l'aménagement du territoire, les Régions auront désormais toutes les cartes en main pour articuler les différentes politiques publiques au service du développement des territoires et de leurs habitants.

Cette responsabilité d'autorité de gestion suppose que, plus que jamais, les Régions jouent ce rôle d'ensemblier et de coordinateur, de lien et d'impulsion auprès des territoires, pour que les expérimentations des uns deviennent les bonnes pratiques des autres. C'est à cette condition que nous ferons des montagnes de véritables territoires du futur. La Région Rhône-Alpes sera en première ligne dans la poursuite de cet objectif.

PLM : Qu'en est-il du partage de cette compétence avec d'autres Régions ?

J.-J. Q. : Nous sommes fortement attachés à cette exception française des programmes opérationnels FEDER interrégionaux, car ils permettent de travailler concrètement sur les spécificités de chacun de nos massifs, en dépassant nos périmètres administratifs actuels. Ces programmes sont également des supports formidables d'une gouvernance partenariale renouvelée, très innovante parfois, puisque le groupement d'intérêt public (GIP) Massif central, composé des six Régions du massif, deviendra la première autorité de gestion « collective » française.

REPÈRES

D'IMPORTANTES RESPONSABILITÉS

Etre autorité de gestion, cela signifie être responsable de l'efficacité, de la régularité et de la mise en œuvre des opérations financées par les fonds structurels, ce qui consiste à :

- sélectionner les opérations à subventionner sur la base de leur dossier de présentation ;
- procéder à leur évaluation ;
- présider les comités de programmation et de suivi pour décider au fur et à mesure des déblocages de fonds nécessaires ;
- présenter le rapport annuel d'exécution à la Commission européenne ;
- mettre en œuvre des mesures de contrôle interne du programme dont la Région a la charge.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- Règlement UE 1 303/2013 (dispositions communes)
- Règlement UE 1 301/2013 (FEDER)
- Règlement UE 1 304/2013 (FSE)
- Règlement UE 1 305/2013 (FEADER et développement rural) du 17 décembre 2013 *(Journal officiel de l'Union européenne, L 347 p. 487 et s.)*
- Circulaire 5 650/SG du Premier ministre du 19 avril 2013.

TRIBUNE À MARTIN MALVY, *président du conseil régional de Midi-Pyrénées*

« La Région est le maillon déterminant pour la prise en compte de la montagne »

DR

Depuis plusieurs années, l'ANEM revendique que soit donnée une place à la montagne dans la nouvelle organisation territoriale de la France. Les Régions s'y emploient elles aussi. Le groupe de travail Montagne, mis en place début 2013 au sein de l'Association des Régions de France (ARF), a émis le souhait que les collectivités de montagne soient représentées au sein des conférences territoriales de l'action publique.

« Alors que le texte du projet de loi "clarifiant l'organisation territoriale de la République" vient d'être transmis au Conseil d'Etat et concrétise la montée en puissance des Régions dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires (ou dans le champ de l'action publique territoriale), la place de la montagne doit rester une préoccupation première et, pour cela, elle doit continuer à être défendue.

C'est pourquoi, dans le cadre de la future période de programmation 2014-2020, nous avons souhaité que les programmes européens dédiés aux massifs soient gérés par les Régions, afin d'agir au plus près des besoins des territoires de montagne, via des gouvernances innovantes et adaptées. La France compte 6 319 communes en zone de massif, soit 17,5 % de ses 36 000 communes. C'est un enjeu essentiel pour les Régions concernées.

la Région Midi-Pyrénées fait partie des quatre Régions de France à disposer d'au moins deux massifs sur son territoire : le Massif central et les Pyrénées. Ils représentent 54 % du territoire régional, 29 % de la population et 13 zones d'emploi situées partiellement ou totalement en zone de massif. A ce titre, nous sommes fortement impliqués dans la négociation des programmes opérationnels FEDER Massif central et Pyrénées.

C'est dans cet esprit et par anticipation que les six Régions françaises concernées par le Massif central (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) ont créé en 2009 le groupement d'intérêt public (GIP) Massif central, qui va devenir l'autorité de gestion du futur programme opérationnel interrégional (POI) FEDER Massif central 2014-2020 qui sera doté de quarante millions d'euros. C'est un cas unique à l'échelle d'un massif en France. Il prouve la capacité des Régions à se rassembler pour porter ensemble des politiques publiques cohérentes et coordonnées à une échelle interrégionale permettant de partager des enjeux et des atouts spécifiques.

Concernant les Pyrénées, les trois Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont proposé à la Commission européenne un POI FEDER dont la dotation serait de 20 millions d'euros et qui serait géré par la Région Midi-Pyrénées.

Même si des discussions sont encore en cours, notamment avec la Commission européenne, il s'agit aujourd'hui d'une volonté politique forte des Régions de soutenir le développement de ces deux massifs, comme ce fut le cas sur la période 2007-2013. A ce jour, 42,8 millions d'euros ont été engagés par les Régions concernées dans le cadre des programmes opérationnels Massif central et Pyrénées ; l'Etat y participant pour 49,2 millions d'euros, et l'Europe pour 61 millions d'euros.

Développement de l'action économique et touristique, amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises, protection et valorisation des ressources patrimoniales, anticipation et adaptation au changement climatique… les prochains programmes opérationnels devront répondre à ces enjeux et c'est dans cette logique que les Régions contribuent au développement de la montagne. »

La nouvelle répartition des rôles

En devenant autorités de gestion, les Régions héritent de plusieurs sources de subventions dont l'Etat conservait jusqu'ici la maîtrise à travers diverses autorités administratives.

Jusqu'ici la gestion des fonds structurels en France était centralisée au niveau national. Les crédits du fonds européen de développement régional (FEDER) relevaient ainsi des préfets de Région, à l'exception de l'Alsace, avec néanmoins dans la pratique une association étroite des conseils régionaux, du fait notamment de leur compétence en matière de développement économique et de formation professionnelle.

Pour les crédits du fonds social européen en métropole (FSE), l'autorité de gestion était la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) du ministère chargé de l'Emploi. Cependant 85 % des crédits étaient gérés en Région par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) qui servaient de guichets aux porteurs de projets, sauf dans les départements d'outre-mer où ce rôle incombait aux préfets de Région.

L'Etat conservera la maîtrise d'une partie du fonds social européen.

Pour le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'autorité de gestion était le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour l'Hexagone, la collectivité territoriale de Corse (CTC) pour l'île, et le préfet de Région pour les départements d'outre-mer.

Si la délégation des fonds européens aux conseils régionaux est un principe général qui sera d'application pour tous les fonds, celui-ci doit être nuancé, ainsi que le précise la circulaire de Matignon, une partie restant aux mains de l'Etat. Ce sera notamment le cas d'une enveloppe spécifique pour couvrir les coûts de l'assistance nationale. Mais aussi et surtout, cela concernera les crédits du FSE qui resteront à 65 % gérés par l'Etat… conjointement avec les départements pour financer la stratégie emploi-inclusion mentionnée dans la déclaration commune Etat-départements signée à l'Elysée le 22 octobre 2012.

L'Etat devrait ainsi conserver la main sur les 15 % du fonds qu'il consacrait traditionnellement à des actions spécifiques de Pôle emploi.

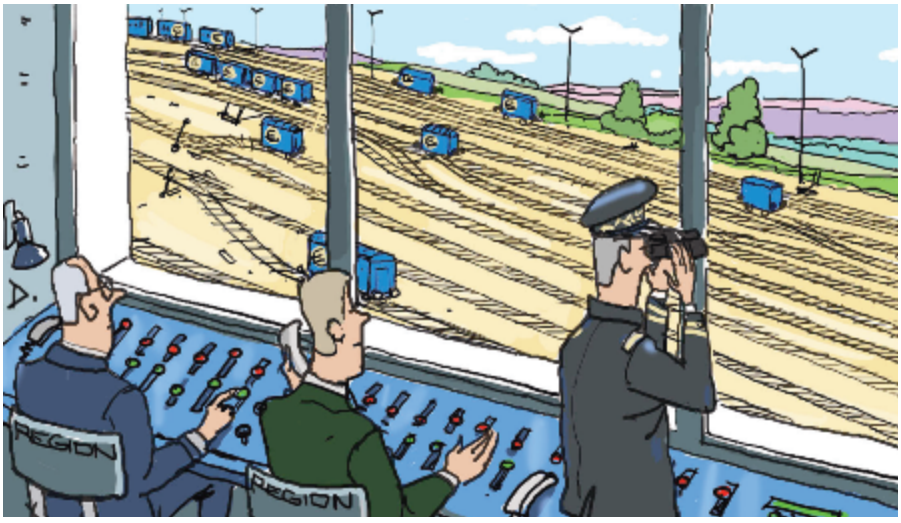

DR

Le secrétaire général de l'Association, Laurent Wauquiez, au cours de la réunion conduite par la ministre Marisol Touraine.

UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS ET DE MÉDECINS DE MONTAGNE REÇUE PAR LA MINISTRE

Le 20 mai, une délégation d'élus de la montagne, composée de six parlementaires membres du comité directeur de l'ANEM et de médecins de montagne, a été reçue par la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, pour aborder les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les médecins généralistes dans les stations de sport d'hiver.

Dès le début de l'entrevue, Bernadette Laclais, députée de Savoie, qui avait provoqué cette rencontre, a insisté sur l'urgence de trouver rapidement des solutions pour sauvegarder la médecine de premier recours et éviter le déconventionnement des médecins généralistes qui font face à des dépenses trop importantes pour rester en secteur conventionné.
Laurent Wauquiez, secrétaire général de l'ANEM, a rappelé que la montagne est un ensemble de territoires qui, du fait de leurs caractéristiques géographiques propres, et compte tenu de la diversité de leur démographie, appellent des mesures spécifiques, en matière d'accès aux soins, étroitement liées aux besoins exprimés par les habitants, notamment par la population saisonnière.
Le cabinet de la ministre s'est engagé à proposer des solutions innovantes et pérennes pour conforter la présence de médecins en montagne, qui traitent 140 000 accidents de ski par an, en évitant l'hospitalisation des patients dans 96 % des cas grâce à un savoir-faire et des techniques de manipulation très spécifiques, mais aussi avec les investissements nécessaires, notamment en radiologie.
Trois types de solutions seront étudiées : un financement privilégié de l'investissement médical renouvelable, une rémunération forfaitaire complémentaire qui complète la rémunération à l'acte, l'intégration de l'exercice professionnel isolé dans le deuxième volet du pacte de santé.
Le secrétaire général de l'ANEM a insisté sur la nécessité de parvenir rapidement à une traduction de la volonté politique par des actes opérationnels qui pourraient être présentés lors du 30e congrès de l'Association à Chambéry les 16 et 17 octobre prochain.

ConnecTourisme met la montagne à portée de clic grâce à Internet par satellite

Le 21 mai, l'ANEM, Eutelsat, Orange et sa filiale NordNet, fournisseur d'accès à Internet par satellite, ont procédé à la signature d'une convention nationale de partenariat autour du projet ConnecTourisme. En s'appuyant sur Internet haut débit par satellite, les acteurs ont décidé de s'associer pour favoriser l'e-tourisme dans les communes de montagne.

Cette initiative est née du constat que certains sites touristiques de montagne ne disposent pas toujours d'une connexion ADSL à un débit suffisant pour pouvoir valoriser leur territoire, attirer et gérer efficacement leurs clients. Pour les vacanciers, le manque de connectivité limite l'accès aux offres d'hébergement, de loisirs et de partages d'expérience.
S'inscrivant dans la dynamique des politiques publiques liées au tourisme et à l'aménagement numérique du territoire, ConnecTourisme veut apporter cette connectivité à un certain nombre de sites pilotes grâce à des débits jusqu'à 20 mégabits par seconde (Mbps) en réception et 6 Mbps en émission, via le satellite KA-SAT opéré par Eutelsat.
Les partenaires souhaitent démontrer l'intérêt du satellite, solution immédiatement disponible, pour permettre aux sites touristiques de donner vie aux projets numériques non exploités faute de connectivité et d'ouvrir de nouveaux champs d'application (la création de sites web, l'animation de réseaux sociaux, l'enregistrement de paiements électroniques…).

Les PDG de NordNet, Orange et Eutelsat entourant Frédérique Massat lors de la présentation de l'opération dont l'ANEM est partie prenante.

DR

Les entreprises associées au projet vont équiper gratuitement, pendant un an, dix-huit sites touristiques répartis dans les six massifs montagneux de France métropolitaine, soit une moyenne de trois sites touristiques isolés des réseaux terrestres par massif. Les sites feront l'objet d'un processus d'identification conduit par l'ANEM en liaison avec les différents acteurs concernés.
Les partenaires s'appuieront sur les délégués régionaux d'Orange pour choisir des sites aux profils variés : antennes d'offices de tourisme, stations de ski de fond, lieux d'hébergement (refuges, gîtes…), musées, départs de randonnée dans les parcs naturels, etc. Antoine Darodes, directeur de la Mission France très haut débit, s'exprimant au nom des ministres Axelle Lemaire et Fleur Pellerin, a insisté sur l'objectif gouvernemental de réduction de la fracture numérique en utilisant toutes les technologies existantes et notamment le satellite.
Lors de la signature de la convention, Frédérique Massat, la présidente de l'Association, a déclaré : « Soucieuse de faire en sorte que l'égalité numérique des territoires soit une réalité, y compris en zone de montagne, l'ANEM est heureuse de soutenir et de contribuer à cette opération. Elle est particulièrement sensible à l'importance accordée à la diversité des usages. Il existe dès aujourd'hui des solutions pour que nos territoires puissent intégrer les nouvelles technologies à leurs projets touristiques et nous souhaitons vivement que cette initiative en fasse la démonstration. »

Fin juin, la montagne à la fête

Pour sa deuxième édition, la Fête de la montagne se déroulera les 28 et 29 juin dans tous les massifs de France. Cette manifestation est destinée à valoriser les activités de montagne de pleine nature, en les rendant accessibles à tous.

Le lancement officiel de la Fête de la montagne aura lieu le 25 juin, suite à l'installation du conseil spécifique de la démarche « Montagne 2040 » par la Région Rhône-Alpes. Plus de deux cents événements sont recensés sur le site Internet www.fetedelamontagne.org/.
Les organisateurs sont d'origines diverses : des clubs ou des professionnels, des communes, des offices de tourisme, des associations locales. Les activités et les animations proposées sont multiples : culturelles, sportives, promotionnelles (certaines offrent des réductions sur les hébergements et sur les activités elles-mêmes). Comme pour la première édition de cette fête, des événements « ambassadeurs » sont sélectionnés par les organisateurs dans chacun des massifs. Ils sont présentés ci-contre.

Niels Martin : « L'enjeu est de redonner envie d'aller à la montagne »

DR

Niels Martin est titulaire d'un doctorat en géographie, il a été successivement agent de développement dans une commune de montagne et consultant en événementiel. Il dirige maintenant la Coordination Montagne.

PLM : Pouvez-vous nous dire ce que représente la Coordination Montagne, organisatrice de l'événement ?
Niels Martin : Créée en 2012 pour porter les engagements du manifeste issu des Assises de l'alpinisme et des activités de montagne (Grenoble, en avril 2011 ; Chamonix, en mai 2011), la Coordination Montagne regroupe au niveau national les principaux acteurs associatifs et socio-professionnels de la montagne peu aménagée (dix-neuf institutions membres) : fédérations, syndicats et groupements de professionnels, associations de protection de la nature, associations d'éducation populaire ayant trait à la montagne
Elle intervient, en complément de l'activité de ses membres, sur six chantiers prioritaires : l'accès aux espaces de pratique, la prévention et l'accidentologie, la formation et l'encadrement, l'accès des jeunes aux pratiques de montagne, l'hébergement et les refuges, la communication. C'est dans le cadre de sa mission « communication » qu'elle a été mobilisée par ses membres pour animer la Fête de la montagne.

« Changer cette image d'une montagne exigeante ou dangereuse, pour promouvoir celle d'une montagne accessible, où l'on prend du plaisir. »

PLM : Quels sont les origines et les principes de la Fête de la montagne ?
N.M. : La montagne estivale – et ses activités – souffrent entre autres maux d'une image de dureté, de dangerosité, de cherté, mais surtout d'un important déficit de communication. Les raisons en sont diverses : moyens moins importants et peu mutualisés, acteurs éclatés et plus individualistes qu'en hiver, inexistence de structures communes… L'enjeu est donc de redonner envie d'aller à la montagne, quel que soit son âge, ses motivations, ses pratiques, ou ses moyens financiers ; de changer cette image d'une montagne exigeante ou dangereuse, pour promouvoir celle d'une montagne accessible, où l'on prend du plaisir, et où l'on peut vivre des moments d'une intensité exceptionnelle.
Pour apporter sa contribution à cet immense chantier de reconquête des publics, la Coordination Montagne et ses membres se sont proposé de créer un événement phare et fédérateur, de « créer une Fête de la montagne comme il existe une Fête de la musique ».
Le principe est de lancer tous les ans, en entrée de saison estivale, un grand coup de projecteur sur la montagne et ses activités. L'ambition est d'arriver en quelques années à ce que le dernier week-end de juin soit ancré dans la mémoire collective comme « le week-end où il faut aller en montagne : où que l'on aille, il se passera quelque chose ». Ainsi, les villages, les stations, les acteurs économiques ou associatifs seront impliqués pour proposer de multiples animations dans toutes les montagnes françaises… ou même en ville, autour du thème « montagne ».
L'enjeu est à la fois symbolique – redorer le blason de la montagne estivale et ses activités –, mais surtout économique.

« Créer une Fête de la montagne comme il existe une Fête de la musique. »

MarcoMonticone/Fotolia.com

LA FÊTE DE LA MONTAGNE S'INVITE EN RÉGION PARISIENNE

Dans le but de faire découvrir la montagne à tout le monde et même hors des massifs, le Club alpin français (CAF) d'Ile-de-France organise un événement à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Au programme : découverte de l'escalade sur blocs(1), randonnée et marche nordique.
Pour plus d'information, contacter le Club alpin au 01 42 18 20 00, ou sur son site Internet : www.clubalpin-idf

(1) Type d'escalade qui se pratique sur des structures rocheuses naturelles et en intérieur sur des structures artificielles.

Gageons que tous ceux qui iront en montagne par le biais de la Fête, et y découvrir de nouvelles activités, auront envie d'y revenir !

PLM : Comment organiser les événements ?

N.M. : Ils peuvent être de deux types, la création de manifestations spécialement pour cette fête ou l'intégration d'événements déjà existants à cette date, qui souhaitent être « labellisés ». Les événements peuvent aller du plus simple (un club proposant la découverte de la randonnée) au plus complexe (un événement sur mesure construit pour un territoire), accueillir quelques personnes ou des centaines. Il n'y a pas de limite pour s'emparer du « contenant » Fête de la montagne pour créer du « contenu », hormis la charte qui exclut les pratiques motorisées et mécanisées, les activités sur route et les compétitions.
Chaque organisateur a pu intégrer lui-même l'événement qu'il propose sur le site Internet www.fetedelamontagne.org, à la rubrique « Proposer un événement ». L'événement a été ensuite validé par l'équipe de la coordination avant d'être publié sur le programme papier et sur le site (pour cela l'information devait être donnée avant la fin du mois d'avril). L'organisateur dispose ensuite de « kits communication » : il peut créer lui-même une affiche Fête de la montagne, avec son événement, prête à être imprimée, ou disposer du logo pour l'apposer sur ses outils de communication.
Pour les organisateurs qui peuvent rencontrer des difficultés, un accompagnement est proposé par le biais d'aide en ligne ou d'un contact direct.

Des initiations à la plupart des activités montagnardes de pleine nature seront proposées dans tous les massifs.

ÉVÉNEMENTS « AMBASSADEURS » PAR MASSIFS DES 28 ET 29 JUIN

ALPES : Dans le cadre de la Fête de la montagne, Chambéry Tourisme et Congrès, en partenariat avec la ville de Chambéry, propose de partir « Sur la piste du goût » pendant une matinée pour découvrir la ville sous un nouvel angle à travers des courses d'orientation et un Rando Challenge. Rendez-vous le samedi 28 juin place de l'Hôtel-de-Ville à 8 h 45. La manifestation est gratuite mais il faut s'inscrire au préalable par téléphone au 04 79 60 21 01.
Plus d'info et contact : Monique Marchal, m.marchal@mairie-chambery.fr
L'événement « Grave Y Cîmes » a reçu le label « Fête de la montagne ». Cette 11e édition est organisée du vendredi 27 au dimanche 29 juin. Le vendredi des ateliers seront organisés pour les collégiens des Hautes-Alpes (Comment s'encorder pour progresser en sécurité sur un glacier. Comment utiliser une carte ou un GPS. etc.).
La manifestation s'adresse aux plus de 14 ans. Différents ateliers sont proposés par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) sur le col de la Girose et au Dôme de la Lauze (Comment sortir seul d'une crevasse. Randonnée glaciaire, lecture de paysage, etc.).
Plus d'info et contact : www.FFME.fr, ou appeler Laurence Vauthier, tél. : 06 88 24 68 76 - l.vauthier@ffme.fr
Le dernier événement « ambassadeur » des Alpes se déroulera à Touët (Alpes-Maritimes). Il est organisé par l'association Azur Mercantour Nature. Au programme : des animations tout le week-end, d'autres plus ponctuelles, comme une randonnée patrimoine dans le village, une randonnée pédestre, la découverte et l'initiation à la marche nordique, des courses, du trial d'orientation, etc. L'inauguration officielle aura lieu le samedi 28 à 11 h 30.
Plus d'info et contact : Daniel Longère, tél. : 06 07 95 06 07 - azurmercantournature@gmail.com
www.fetedelamontagne.org/event/317 (257 ou 301)

JURA : Pour cette Fête de la montagne dans le Jura, l'événement « ambassadeur » aura lieu le samedi 28 juin à Prénovel. De nombreuses animations ont été organisées par le village de vacances Le Duchet à partir de 14 h 30 : démonstration d'un tourneur sur corne, une balade au cœur du village, un parcours aventure en hauteur, ou encore un marché des artisans locaux à partir de 17 heures…
Plus d'info et contact : Le Duchet-Centre ANCF, tél. : 03 84 60 41 26 - contact@le-duchet.com
www.fetedelamontagne.org/event/439

MASSIF CENTRAL : Pour le Massif central l'événement « ambassadeur » sera organisé par la Fédération auvergnate de la montagne et de l'escalade, en partenariat avec La Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, la ville de Mont-Dore et le Club alpin français de Clermont-Ferrand. Le programme proposera gratuitement plusieurs activités de pleine nature : randonnée naturaliste dans la réserve de Chastreix-Sancy en compagnie des gardes de la réserve, via ferrata et escalade jusqu'à la base du Capucin (à 4 km de Mont-Dore) avec encadrement et mise à disposition gratuite du matériel nécessaire, animation sur un mur d'escalade dans le centre-ville de Mont-Dore. Le programme complet propose bien d'autres activités…
Plus d'info : cr-ffme-auvergne.asso-web.com

PYRÉNÉES : A l'occasion de la Fête de la montagne, le massif des Pyrénées propose deux événements majeurs. Le premier, initié par le comité régional de la Fédération française de la montagne et de l'escalade Midi-Pyrénées, prévoit un rassemblement multiactivités (alpinisme, canyon, escalade, randonnée) à Auzat, dans le département de l'Ariège. Le tarif d'inscription de 15 euros comprend deux journées d'activités encadrées par des bénévoles diplômés ou des guides professionnels, une nuit au camping et l'accès au repas de gala. L'inscription est obligatoire à l'adresse : www.crmp-ffme.fr, avant le 15 juin.
Plus d'info : contacter le comité régional, tél. : 05 62 27 07 66
La deuxième manifestation intitulée « Que la montagne est belle en Capcir » aura lieu aux Angles, dans le département des Pyrénées-Orientales. Une marche nordique et la découverte des sentiers seront proposées aux touristes par le Club alpin français qui fêtera à cette occasion son 140e anniversaire.
Plus d'info et contact : Fabienne, tél. : 06 87 13 26 55, ou cr-languedoc-roussillon.ffcam.fr/
www.fetedelamontagne.org/event/322 ou 324

VOSGES : Les trois Clubs alpins du Haut-Rhin ont pris en main l'événement « ambassadeur » de la Fête de la montagne pour le massif des Vosges. Celui-ci se veut une « rencontre au sommet » avec exercices d'orientation et commentaires historiques sur l'un des lieux témoins des combats de la Première Guerre mondiale, le Hartmannswillerkopf. Trois groupes de marcheurs partis de trois endroits différents et accompagnés par des membres des clubs haut-rhinois se retrouveront le 29 juin au sommet du Molkenrain. Chaque encadrant du Club alpin parrainera une ou plusieurs personnes, ou une famille non-membre, pour les guider vers le sommet tout en leur transmettant un certain nombre de notions et d'informations (orientation et lecture de carte par exemple, organisation d'une sortie en montagne, préparation du sac à dos, dangers objectifs et subjectifs auxquels on peut être confrontés en montagne, tels qu'une météo défavorable ou une préparation physique insuffisante…). Un guide local évoquera la guerre. Les départs auront lieu à 8 h 45 depuis Thann (accès tram-train), Uffholtz ou Wuenheim, pour un retour prévu vers 17 heures. Il faut s'équiper de bonnes chaussures et de vêtements adaptés à la randonnée et à la pluie. Prévoir aussi casse-croûte, boisson, stylo.
Plus d'info et contact : Club alpin français : cafmulhouse@ffcam.fr - office de tourisme de Thann, tél. 03 89 37 96 20

CORSE : Au moment où nous mettions sous presse, les organisateurs n'avaient pas encore identifié d'événement « ambassadeur » pour le massif de Corse. Nous recommandons à nos lecteurs de se référer aux informations mises en ligne sur le site Internet de la Fête de la montagne : www.fetedelamontagne.org

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique rend compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par « PLM » peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné pour chacune.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

PHOTOGRAPHIES SÉNAT

Calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau en montagne

Question écrite de Michel Savin, sénateur de l'Isère

« Journal officiel du Sénat » du 1er mai 2014 - page 1005

Michel Savin attire l'attention de Mme la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur les conséquences de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, en montagne.

En effet, lors du congrès de l'Association nationale des élus de la montagne, à Cauterets, les 17 et 18 octobre 2013, le ministre de l'Ecologie avait indiqué que l'arrêté du 19 décembre 2011, qui rappelle le principe de l'obligation de comptage de l'eau au moyen d'une installation de mesure directe des volumes d'eau prélevés, prévoyait que les obligations incombant à certains usagers puissent être assouplies en cas de situations avérées d'impossibilité technique ou financière d'installer des instruments de mesure directe des volumes d'eau prélevés, afin de remédier aux difficultés rencontrées par les petites communes, dont notamment celles situées en zone de montagne.

En particulier, pour les prélèvements d'eau des services d'eau potable des communes de petite taille, l'article 8 de l'arrêté prévoit qu'en cas d'absence d'installation de mesure au point de prélèvement, le volume d'eau prélevé peut être déterminé au moyen d'installations de mesure situées directement en aval du dispositif de traitement de l'eau.

Le ministre avait annoncé être très conciliant sur les dérogations lorsqu'un village n'a pas les moyens financiers, en indiquant, par ailleurs, que lors des Etats généraux de modernisation du droit de l'environnement, il aurait à cœur de faire en sorte que cette mesure ne dure pas pour les petits villages, spécialement en montagne. Aussi, il remercie la ministre de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qu'elle compte mettre en œuvre afin de prendre en compte les spécificités des canaux de montagne.

www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140511463.html

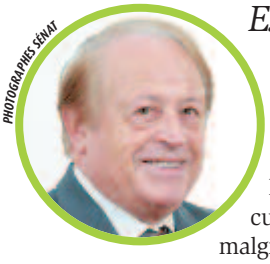
PHOTOGRAPHIES SÉNAT

Exploitation de la forêt de montagne

Question écrite de Roland Courteau, sénateur de l'Aude

« Journal officiel du Sénat » du 13 février 2014 - page 366

Roland Courteau expose au ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt que malgré la qualité de ses essences, l'exploitation de la forêt de montagne se heurte à nombre de problèmes liés au relief, au manque de pistes forestières, aux problèmes de débardage et à la microparcellisation. Une telle situation n'est pas sans générer des surcoûts et rendre les coupes très difficiles. Or, faute d'avoir été correctement exploitées, les forêts de montagne sont actuellement menacées et ce d'autant plus que le changement climatique génère un certain assèchement de leur hygrométrie, favorisant le développement des maladies. Il lui indique que la forêt de montagne, pour pouvoir jouer pleinement son rôle de protection (stabiliser les sols en pente, prévenir les glissements de terrain, etc.), doit être régulièrement exploitée et entretenue. De surcroît, l'impossibilité d'exploiter ces forêts n'est pas sans conséquences économiques sur des territoires déjà en difficulté. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position par rapport à cette situation, ainsi que les mesures susceptibles d'être prises permettant de favoriser l'exploitation et l'entretien des forêts de montagne.

La gestion multifonctionnelle de la forêt française permet de concilier les différents usages et répondre aux multiples attentes de la société, et ceci en particulier dans les zones de montagne. Des chantiers portés au niveau national, en cours ou récemment achevés, peuvent en partie favoriser l'exploitation et l'entretien des forêts de montagne : le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 janvier 2014 et par le Sénat le 16 avril 2014, dont certaines dispositions concernent spécifiquement la forêt de montagne, la loi de finances rectificative pour 2013 du 29 décembre 2013 et la loi de finances initiale pour 2014, le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, la déclinaison du troisième règlement de développement rural européen (RDR III) pour la période 2014-2020.

Quelques points forts pouvant favoriser l'exploitation et l'entretien des forêts de montagne se dégagent de ces chantiers : la création des programmes régionaux de la forêt et du bois qui prendront mieux en compte les spécificités régionales. On peut citer la création des groupements d'intérêt économique et environnemental forestier pour faciliter le regroupement de la gestion des propriétaires forestiers privés, avec une surface plancher inférieure pour les zones de montagne, la simplification des procédures pour créer des aires intermédiaires de stockage de bois en zone de montagne, la reconnaissance de l'intérêt général de la protection et de la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne, la prolongation et l'adaptation des avantages fiscaux du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt privée, la création du fonds stratégique de la forêt et du bois pour financer des projets d'investissements, prioritairement en forêt, des actions de recherche, de développement et d'innovation, le préfinancement des coupes de bois vendues bord de route, le maintien, voire le complément des financements européens du fonds européen agricole pour le développement rural, dans le troisième règlement de développement rural européen pour la période 2014-2020.

www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140210436.html

LES DATES

2 juin
Audience de l'ANEM avec Manuel Valls, Premier ministre

5 juin
- Audience de l'ANEM avec Marilyse Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique
- Clôture du 48e congrès des Jeunes Agriculteurs à Saint-Brieuc (22)

25 juin
Audience de l'ANEM avec Benoît Hamon, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

28-29 juin
Fête de la montagne dans l'ensemble des six massifs métropolitains français

L'ÉLUE DU MOIS

MARIE-CLAIRE CARTAGENA : LE RETOUR AU PAYS

DR

Membre du comité directeur de l'ANEM depuis 2012 en tant que conseillère générale du canton de Buis-les-Baronnies, dans la Drôme, Marie-Claire Cartagena est, par son parcours, représentative d'un grand nombre d'élus locaux de montagne.

Militante de la première heure, ainsi que son époux, tout au long d'une carrière qui l'a menée d'une agence immobilière de Saint-Etienne à la Caisse régionale d'assurance maladie de Montpellier, elle fait le choix en 1984 du retour au pays en reprenant la gestion d'un commerce dans le village de Buis-les-Baronnies où elle avait de longue date l'habitude de passer ses vacances. Elle s'implique dans la vie locale, notamment associative, et assure le secrétariat du Syndicat d'aménagement des Baronnies (SAB) qui préfigure l'actuelle communauté de communes du pays de Buis qui regroupe vingt et une communes (dont vingt classées montagne) pour près de 6 000 habitants.

Conseillère municipale, elle est aujourd'hui première adjointe à la mairie de Mollans, autre commune du pays de Buis, où elle s'est établie en 2005. Marie-Claire Cartagena part en retraite en 2010, et devient conseillère générale en 2011, suite à la démission de Michel Grégoire dont elle était suppléante. Elle met à profit sa disponibilité pour se consacrer pleinement à ses deux mandats, tout en restant très active dans le monde associatif local, notamment sportif.

AUDIENCE

L'ANEM reçue par Laurent Fabius

Suite au remaniement ministériel, et dans le cadre de la poursuite des Assises du tourisme, Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, a souhaité rencontrer les associations d'élus qui avaient présenté des propositions communes.

Au cours de cette réunion, le ministre a rappelé que le tourisme fait partie de son portefeuille, et insisté sur son importance dans l'économie locale car il représente 7 % du produit intérieur brut (PIB). C'est dans cette optique qu'il a souhaité rencontrer différents acteurs de ce secteur afin de mieux connaître le rôle de chacun.

Trois des quatre associations ayant formulé les cinquante-cinq propositions communes étaient présentes : l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), l'ANEM, et l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT). Chacune des associations a souhaité centrer son intervention sur les principales problématiques rencontrées dans son secteur.

Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, a présenté l'Association, ainsi que la spécificité de la montagne et de son économie. Il a insisté sur l'aspect tranché des saisons qui impacte toutes les activités humaines et économiques en montagne, dont le tourisme, la saisonnalité induisant une forme d'adaptation telle que la pluriactivité.

Le délégué a ensuite axé son exposé sur les problématiques liées à l'accueil en déclinant diverses difficultés : la réhabilitation de l'immobilier de loisirs (sur six millions de lits touristiques, plus d'un million seraient à réhabiliter) ; l'hôtellerie familiale et indépendante (mise aux normes, transmission des établissements) ; le statut des travailleurs saisonniers (formation et logement). Enfin, il a insisté sur la problématique du calendrier scolaire et la nécessité de revoir l'organisation des vacances obérée par le dogme du rythme sept semaines de cours/deux semaines de congés, qui ne fait pas l'unanimité des chronobiologistes.

Si tous les élus reconnaissent que l'intérêt de l'enfant doit être respecté en priorité, ils n'en considèrent pas moins qu'il n'est pas incompatible avec celui des territoires. Le calendrier arrêté pour les trois prochaines années doit être revu pour recentrer les vacances d'hiver, en février, et celles de printemps, en avril. L'appui du ministre en charge du Tourisme, tout comme celui des ministres de l'Economie et de l'Emploi sont nécessaires à cette fin.

Lors de cette rencontre, les représentants des trois associations d'élus ont reçu la confirmation que les Assises du tourisme seraient conclues au mois de juin,.

> Le poids international des enjeux touristiques suscite l'intérêt du ministre des Affaires étrangères pour les Assises du tourisme.

Les cinquante-cinq propositions sont accessibles en ligne sur www.anem.org

DR

Les délégués généraux de l'ANMSCCT, de l'ANEM et de l'ANEL, Géraldine Leduc, Pierre Bretel et Christine Lair, reçus par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent Fabius.

PIERRE JARLIER À LA TÊTE DU CEREMA

L'ancien président de l'ANEM, Pierre Jarlier, sénateur du Cantal et maire de Saint-Flour, a été élu, le 25 avril, président du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Ce nouvel établissement public, créé le 1er janvier, résulte de la fusion de onze services techniques centraux ou déconcentrés de l'Etat jusque-là épars. Il s'agit des huit Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), le Centre d'études techniques, maritimes et fluviales (CETMEF), et le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA). Le centre interdisciplinaire de ressources et d'expertise ainsi constitué doit concourir à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans les secteurs de l'aménagement, de l'égalité des territoires et du développement durable. La rédaction de *PLM* adresse à Pierre Jarlier ses félicitations pour son élection à ce poste hautement stratégique.

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique. EDF gère plus de 600 barrages au cœur de multiples activités : agriculture, tourisme, développement local… Chaque jour, nous produisons une énergie sûre et compétitive en privilégiant la gestion partagée de l'eau et le développement des territoires. En lien avec l'ensemble des acteurs locaux, nous innovons au service de l'environnement et de nos clients.

edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Marc DIDIER